AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0726
FR0010341032-FS0292

7 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2014, la société anonyme Amundi Immobilier[1] (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 avril 2014, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE INEA et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FONCIERE INEA hors marché.

[1] Détenue à 99,99% par la société anonyme Amundi Group (sise 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris). Il est précisé que la société Amundi Immobilier agit indépendamment de la société Amundi Group, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.